

Commission spécialisée «Lien terre-mer »
1ere réunion le 06 juin 2014 a 10h00-Siège de l'agence de l'eau Adour-Garonne

M Patrick FLOUR, directeur de la délégation Atlantique Dordogne de l'Agence Adour-Garonne et M Eric LEVERT, directeur de la DIRM accueillent les participants .

Sont excusés :

9 représentants au titre du conseil maritime de façade :

- Comité régional de la conchyliculture d'Aquitaine
- Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins d'Aquitaine
- Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM) de Poitou-Charentes
- M Jean MAZODIER (SEPANSO)
- M Bertrand YUNG (RNE)
- Mme Ségolène TRAVICHON (CEBA)
- M Antoine GREMARE (Université de Bordeaux)
- Agence des aires marines protégées (AAMP)
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de la région Poitou- Charentes

6 représentants au titre de la commission territoriale « littorale » du comité de bassin Adour-Garonne :

- Mme Sylvie SALABERT (Conseillère régionale Aquitaine)
- M Michel SERVIT (Conseiller général de Charente-Maritime (17))
- M Hervé BOUYRIE (Président de la CT littoral – Maire de Messanges (40))
- Groupement de défense sanitaire aquacole d'Aquitaine
- Chambre d'agriculture d'Aquitaine
- Mme Guillemette ROLLAND (Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres)

Sur les 30 collègues ou personnes qualifiées composant la commission, 15 sont présents : le quorum est atteint.

M Patrick FLOUR rappelle que l'objet de la réunion est d'étudier la bonne coordination des travaux élaborés dans le cadre des programmes de mesures du PAMM, coté mer, et du SDAGE, coté terre. Le résultat des travaux de cette commission feront l'objet d'un retour officiel auprès de la commission planification prévue le 16 juin 2014.

M Eric LEVERT précise que le contexte difficile de forte mortalité dans le secteur de la conchyliculture met en exergue l'importance de la problématique du lien terre-mer. ; la dernière commission territoriale littorale a révélé l'intérêt d'une prise en compte de l'impact du PAMM dans le SDAGE et inversement. M Eric LEVERT annonce la constitution de la commission administrative de la façade Sud-Atlantique qui réunit les services de l'État autour du CMF pour la mise en place du DSF, 2eme volet de planification spatiale. Enfin, il souligne l'importance de la problématique des déchets qui pourrait devenir, avec celle de la gestion des eaux douces, un des sujets d'étude de la commission.

1- Validation du projet de règlement intérieur (organisation des travaux de la commission)

Un projet de règlement a été transmis par la DIRM à l'ensemble des membres de la commission. Ce dernier est lu en séance et les modifications suivantes sont apportées:

– Article 2 :élection du président et réunions de la commission

M Eric LEVERT propose l'élection d'un vice-président comme cela été fait pour la commission « économie de la mer ».

Après échanges, il est convenu qu'à la fin de l'article 2 soit ajoutée la phrase suivante :« Un vice-président est élu dans les mêmes conditions que son président ; il préside en lieu et place du président en cas d'impossibilité de ce dernier. ».

« Au cours de son mandat, si le président de la commission cesse, pour quelque cause que ce soit, d'exercer les fonctions au titre desquelles il a été désigné il est procédé à l'élection d'un nouveau président dans les meilleurs délais. Le nouveau président est élu pour la durée du mandat restant à courir. La présidence de la commission est provisoirement assurée par le vice-président. »

- Article 4 : quorum et représentation à la commission

Après la première phrase est ajouté : « Un membre peut détenir plusieurs mandats ».

À la fin de l'article 6 est ajoutée la mention suivante :

«Ces relevés de conclusions sont transmis au secrétariat du conseil maritime de façade et au secrétariat du comité de bassin. »

Le règlement intérieur, ainsi rédigé, est validé.

M Eric LEVERT précise que le secrétariat de la première réunion sera tenu par la DIRM SA à titre exceptionnel.

1- Élection du président et du vice-président de la commission :

M Benoît BITEAU avait fait précédemment acte de candidature pour assurer la présidence de la commission ; aucun autre candidat ne se manifeste ; M Benoît BITEAU est élu par acclamation.

Mme Jacqueline RABIC et M Henri Vincent AMOUROUX font acte de candidature pour la vice présidence . Le résultat à bulletin secret permet l'élection de Mme Jacqueline RABIC avec 7 votes pour contre 4 votes pour M Henri Vincent AMOUROUX - 4 votes sont blancs.

2- Désignation de la structure rattachée au président chargée du secrétariat de la commission spécialisée.

Le conseil régional de Poitou-Charentes, structure dont Benoît BITEAU est le Vice-président, sera donc chargé d'assurer le secrétariat de la commission.

3- Présentation des travaux du SDAGE-PDM 2016-2021 par Mme Aurélie LAURENS, de la DREAL Midi-Pyrénées et M Laurent VERDIER, de l'agence de l'eau Adour-Garonne (Secrétariat Technique de Bassin).

- Interventions à l'issue de la présentation :

- M Gérald VIAUD demande à ce que soit remplacé, à l'annexe B des orientations du SDAGE intitulé « Réduire les pollutions », le terme « production de coquillage » par « production aquacole » .

La version 2 du SDAGE tient compte de cette demande de modification.

- M Benoît BITEAU souhaite que les études d'impact des produits phytosanitaires sur le milieu marin deviennent obligatoires avant leurs mises sur le marché (comme par exemple pour un herbicide du maïs qui est le 3e pesticide le plus utilisé par les agriculteurs). Par ailleurs, il estime que les effets cocktails ne sont pas assez connus. Le lien terre-mer doit permettre une approche globale des connaissances, comme les volumes d'eau prélevables, notamment en fonction des saisons (relation crues/inondations/remplissage des réserves de substitution en période hivernale....). La gestion globale de la ressource en eau doit intégrer les besoins de tous les usagers.

- M. Benoît BITEAU invite les participants à la réunion à consulter la délibération d'octobre 2010 du Conseil Régional Poitou-Charentes concernant les stockages d'eau.

- M Michel PAQUET précise que la gestion de la ressource en eau doit se faire à travers une vision globale et n'est pas uniquement une problématique agricole.

- M Gérard VIAUD appelle l'attention de l'assemblée sur les impacts de la pêche récréative dont les captures sont revendues sans contrôles sanitaires, ce qui fait concurrence à la filière professionnelle. Par ailleurs, depuis 2008, le nombre d'espèce diminue et le nombre d'agents pathogènes augmente, ce qui crée un déséquilibre du milieu naturel.

- Mr Michel DAUDE et Mme Jacqueline RABIC soulignent l'importance des actions de formation/sensibilisation des élus et du grand public à l'ensemble des thématiques débattues ci-dessus afin de faire évoluer les positionnements et les politiques associées.

- Mme Lydia MARTIN-ROUMEGAS indique que les programmes de surveillance et de mesures du PAMM ont ciblé le besoin de mieux connaître le comportement des produits phytosanitaires, à travers la création de zone atelier et également la nécessité de mieux prendre en compte dans le processus d'homologation des phytosanitaires, leurs impacts sur le milieu marin. ; Ces enjeux sont communs avec le SDAGE.

4- Présentation du programme de mesures de la DCSMM par Mme Lydia MARTIN-ROUMEGAS (DIRM SA).

5- Présentation de l'articulation PAMM / SDAGE-PDM 2016-2021 par M Eric LEBAT (AEAG).

- Interventions à l'issue des présentations:

- M Gérard VIAUD indique que la mesure B30 du SDAGE, intitulée « Préserver la qualité des eaux dans les zones conchylicoles » est déjà prévue par la loi de 1945 sur les cordons sanitaires autour des bassins conchylicoles en cas de contamination. Cette loi n'est pas toujours correctement appliquée. Par ailleurs, il souhaite que la notion de déchets soit précisée.

- Il est proposé que certaines définitions soient précisées dans le glossaire associé au SDAGE.

- Un échange intervient sur la problématique des déchets.

- M Patrick FLOUR indique que le futur SDAGE prévoit d'organiser la gestion des déchets. Il serait bon que cette disposition se traduise concrètement : qui dit gestion, dit dépenses et donc prise de conscience plus rapide pour des actions préventives. La commission mixte est légitime à proposer une organisation de gestion des déchets

- Mme Jacqueline RABIC estime que le problème se pose aussi pour le traitement des plages et que le coût de la perte des écosystèmes n'est pas comptabilisé.
- M Gérald VIAUD répond que le coût de la perte des écosystèmes commence à être intégré au plan européen car des déchets de décharges apparaissent actuellement en bord de mer du fait de l'érosion côtière.
- M Benoît BITEAU pense qu'il vaut mieux effectuer des actions préventives en amont au lieu que d'essayer de résoudre les problèmes de pollution a posteriori. Il prend comme exemple l'extraction des granulats marins.

6- Calendrier des prochaines réunions:

- Prochaine commission planification le 16 juin.
- Prochain CMF SA le 15 juillet 2014: l'ordre du jour est déjà établi. Il sera transmis prochainement pour information aux membres de la commission.
- Un autre CMF pourra se tenir fin octobre ou début novembre 2014.

En fonction du résultat de la prochaine commission planification le 16 juin, la date de la prochaine réunion de la commission sera programmée soit pour septembre, soit pour octobre. Il est suggéré qu'elle se tienne sous la forme d'une réunion thématique, sur la problématique des déchets.

La liste des participants est jointe en annexe au présent compte-rendu